

**Arrêté n°240115CONC**

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE  
D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Nous, Président du centre de gestion du Doubs,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1re classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 240017CONC du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, en date du 17 janvier 2024,

Vu les demandes de réinscription parvenues au centre de gestion du Doubs,

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe,

Arrêtons

ARTICLE 1:

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe est mise à jour au 15 avril 2024. Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits :

NOMS	Prénoms
ALLAIS	Laurence
BOUQUET	Lucie
BRANTUS	Laura
BUTTARD	Loriane
CARQUIGNY	Delphine
CLAUDEY	Stéphanie
COSTE	Caroline
COURTOIS	Elise
CRESSIER	Pierre-Louis
CUNEY	Laura
DEBZAC	Vincent
DURIAU	Amandine
FAIVRET	Liliane
FDAIL	Khadija
GUIDOLIN	Aurélie
GUILLOT	Anne Françoise
MALOT	Marie
MONCEL	Stéfen
NANTILLET	Aurelie
OLIVIER	Marc
UDIN	Maëva
PASTEUR	Jérémy
PERRIN	Noemie
REPPEL	Lorianne

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 025-282500032-20240415-240115A-AR



RIGOULOT	Margaux
SOURD	Alexandra
VOVILIER	Mélanie
Soit un total de 27 lauréats	

ARTICLE 2 :

Le Président du centre de gestion du Doubs charge ses services de l'exécution du présent arrêté.

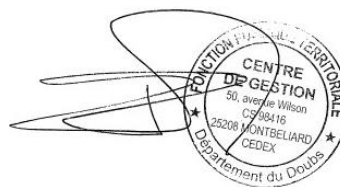
Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat, affichée dans les locaux du centre de gestion du Doubs.

ARTICLE 3 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois.

**Fait à Montbéliard, le 15 avril 2024**

**Le Président du centre de gestion**



**Christian Hirsch**